

Nice, le 9 juin 2020

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'Education
Nationale des Alpes-Maritimes

à

Mesdames et Messieurs les Directrices et
Directeurs d'Ecole
S/c de l'EN de circonscription

Objet : Service Civique Universel

Le dispositif du service civique universel est susceptible d'être reconduit à la rentrée 2020.

Les principes qui régissent ce dispositif pour l'Education nationale sont les suivants :

- Public concerné : jeunes de 18 à 25 ans sans conditions de diplôme.
- Les missions sont de 6 à 9 mois selon la date de recrutement du candidat.
- La quotité hebdomadaire est de 30 heures.
- Deux types de missions peuvent être proposées (fiche n°1 et fiche n°11)
- Le volontaire perçoit une indemnité mensuelle d'un montant de 580.62 €.
Cette indemnité comprend les frais de déplacement engagés pour se rendre aux formations.
- Le recrutement en binôme est à privilégier.
- Les volontaires interviennent en complément des actions effectuées au sein de l'école. Ils ne peuvent pas être indispensables au fonctionnement courant, ni exercer des tâches administratives ou logistiques.

Il conviendra de favoriser les missions en éducation prioritaire, dans les quartiers prioritaires de la ville, en UPE2A et dans les milieux ruraux isolés.

- Le jeune en service civique bénéficie d'une formation civique et citoyenne et d'une formation au PSC1.
- Il est encadré par un tuteur (le directeur de l'école ou un adjoint). Ce dernier bénéficiera s'il le souhaite d'une journée de formation.

Les directeurs d'école souhaitant accueillir des jeunes en mission de service civique doivent compléter la fiche de proposition de recrutement jointe en annexe et l'adresser à l'EN de circonscription **au plus tard le 3 juillet 2020**.

L'I.E.N de circonscription, après avoir émis son avis, transmettra cette fiche à la DSDEN **au plus tard le 10 juillet 2020** sur l'adresse mail fonctionnelle :

service.civique06@ac-nice.fr

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Pour L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de
l'Education nationale et par
délégation, la Secrétaire Générale

SIGNE
Graziella DE SOUSA PONTE

Pièces jointes : La fiche de proposition de recrutement
Fiche n°1 et fiche n° 11.

Direction des services
départementaux
de l'Éducation nationale
des Alpes-Maritimes

DFRPNT
Division de la Formation, du
Remplacement et des
Personnels Non Titulaires

Bureau des personnels non
titulaires

Affaire suivie par :
Odeline LANTERI-MINET

Téléphone
04 93 72 63 80
Odeline.lanteri-minet@ac-
nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2